



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 25 février 2015

A la majorité des membres du Conseil communal, les directives pour la construction des immeubles dans les périmètres sensibles, adoptées le 12 juin 2013 et appliquées comme telles depuis par le Conseil communal, sont confirmées jusqu'à l'homologation du RCC (règlement communal de constructions et des zones) actuellement en cours de révision.

Dans le cadre de la 2^{ème} étape des travaux de la transformation de la Maison de Commune, le Conseil communal a adjugé les travaux de :

- chauffage à l'entreprise Léger & André SA,
- sanitaire à l'entreprise Energie Moderne Sarl,
- ventilation à l'entreprise Courtine & Héritier SA,
- installations électriques à l'entreprise Etavis Elsa SA.

Dans le cadre des mesures de sécurisation de la Morge, au lieu-dit « Glarey », le Conseil communal a attribué au bureau Kbm SA, Sion, le mandat d'honoraires pour le projet d'exécution. Ce mandat est supporté à parts égales par les Communes de Conthey et de Savièse. Ces mesures seront subventionnées par l'Etat du Valais, à hauteur de 65 %.

Le Conseil communal a approuvé la création de l'association des amis de l'école des peintres de Savièse, sur la base des statuts présentés.

Le Conseil communal a attribué, pour l'année 2015, à l'entreprise Evéquo SA l'entretien ordinaire des routes communales, sur la base des tarifs 2013 appliqués par cette entreprise.

Le Conseil communal a donné son accord pour le réaménagement de la place communale sise à l'intérieur du village de Chandolin.

Le Conseil communal prend note du projet « Mobilité Sion-Valais covoiturage » qui combine les horaires des transports publics avec des offres de covoiturage. L'application « flinc » permettra d'offrir ou de rechercher des trajets avec des correspondances du trafic public. En parallèle, l'application de CarPostal proposera des offres de covoiturage.

Considérant le fait qu'il ne peut pas être satisfait à des options touristiques, le meilleur système d'exploitation du chalet des Ertets reste la location aux groupes et aux particuliers, sans exploitation commerciale.

La colonie 2015 se déroulera à la Maison « Les Rochers » aux Marécottes, du 27 juin au 4 juillet.

L'Antenne région Valais romand planche sur la taxe au sac poubelle depuis quelques temps. Aucune décision n'est prise pour l'instant d'introduire dès 2016 la taxe au sac poubelle pour le Valais romand. Une proposition sera soumise au comité de la fédération des communes du Valais romand.

Le Conseil bourgeois a accepté les corrections et épurations nécessaires, dans le cadre de la mise à jour de la mensuration cadastrale, pour la région du Sanetsch et du Prabé.